

Communiqué de presse

Bayonne, le 9 juillet 2022

POUR UN PAYS BASQUE RÉSILIENT VIVANT ET ENGAGÉ : LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE ADOpte SON PROJET DE TERRITOIRE



Ce samedi 9 juillet, la Communauté Pays Basque a adopté son projet de territoire 2021-2026, traçant ainsi le chemin à suivre pour un Pays Basque résilient, vivant et engagé. Dans cette droite ligne, les élus ont également adopté le Pacte financier et fiscal intercommunal de solidarité ainsi que le Plan pluriannuel d'investissement pour le mandat.

Le Pays Basque doit répondre à des enjeux majeurs, qui ont d'ailleurs prévalu à la création d'une institution unique pour l'ensemble du territoire : accélération du changement climatique, risque de décrochage de certains territoires ruraux, prépondérance d'une économie résidentielle. À cette fin, la Communauté Pays Basque a adopté son projet de territoire 2021-2026.

« Notre projet de territoire doit nous permettre de répondre avec efficacité et sagacité au défi climatique et d'offrir un avenir soutenable et désirable à nos jeunes. Tels des passeurs, continuons à faire du Pays Basque un territoire capable d'avoir un temps d'avance sans rien renier de son identité, capable de répondre aux défis contemporains sans compromettre ses valeurs, capable d'agir vite et avec volonté sans céder aux sirènes du court-termisme. Nous pouvons compter, dans cette mission aussi ardue que stimulante sur nos fondations communes, sur notre maison commune et sur ce projet commun », a précisé Jean-René Etchegaray, le Président de la Communauté Pays Basque en amont du vote.

Le projet de territoire s'appuie sur la quinzaine de plans stratégiques adoptés par la Communauté, fruits d'une réflexion collective associant l'ensemble des partenaires de la collectivité et votés par l'assemblée délibérante au fil des ans. À destination des élus, des acteurs du territoire et des citoyens, il permet de réunir dans un même document l'ensemble des ambitions de la Communauté pour ses 21 politiques publiques mais aussi d'expliquer concrètement comment la Communauté met en œuvre ses missions.

Fort de 50 engagements et 100 actions concrètes, il se déploie en 3 axes, articulant les 21 politiques publiques :

- Pour un Pays Basque résilient : préserver nos ressources ;
- Pour un Pays Basque vivant et habité : dynamiser nos centre-bourgs ;
- Pour un Pays Basque engagé : réinventer nos modèles de développement.

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr

L'axe 1 s'appuie sur les ressources du territoire : l'espace agricole, la forêt, les espaces naturels, la ressource en eau et la biodiversité. Il s'agit là d'un atout majeur, d'un capital qu'il convient de faire fructifier et dont la préservation est un préalable indispensable à toute politique publique.

L'axe 2 vise à faire du Pays Basque un territoire en tout point vivant et habité en luttant contre les villes-dortoirs et l'étalement urbain, là encore des prérequis environnementaux et sociaux indispensables, et en redynamisant les centres-bourgs, gage d'une véritable cohésion sociale et territoriale. C'est tout le sens de nombreuses actions de la Communauté Pays Basque qui prévoient de manière totalement inédite un rééquilibrage territorial : Programme local de l'habitat, Programme Petites villes de demain, Parc naturel régional Montagne basque, maillage du territoire en équipements sportifs, culturels et de services à la population, politique de la ville, lutte contre la fracture numérique, contre la désertification médicale ou encore ingénierie aux communes. Particularité et ciment du territoire, la politique linguistique s'inscrit également dans cette dynamique pour des services publics plurilingues et des langues vivantes dans l'espace public.

Le troisième axe vise à réinventer les modèles de développement du Pays Basque en réponse aux grands enjeux contemporains et avec une ambition transfrontalière constante. La Communauté porte ainsi deux politiques majeures et complémentaires, le développement économique et l'enseignement supérieur, et travaille à offrir aux jeunes des perspectives de formation et d'emplois qualifiés en lien avec la nécessaire transition écologique et énergétique. Elle s'engage pour des solutions innovantes afin de réduire la production de déchets et améliorer leur valorisation. Elle s'engage également pour des solutions de mobilité décarbonées permettant une alternative efficace à la voiture individuelle. Toujours sur le plan de la nécessaire transition écologique, la Communauté Pays Basque contribue à proposer une alimentation locale et de qualité aux habitants tout en améliorant les revenus des paysans. La politique touristique prévoit par ailleurs de lisser les flux à l'année et sur l'ensemble du territoire pour s'engager dans la voie d'un tourisme soutenable au bénéfice de l'environnement et des visiteurs comme des habitants.

Le projet de territoire répond également à une demande forte des élus du territoire en présentant le programme de travail territorialisé de la Communauté, pour chacun des 10 pôles territoriaux. Ces éléments seront mis à jour chaque année pour rendre compte du programme de travail de chaque direction dans chacun des pôles.

Pour consulter le projet : <https://www.communaute-paysbasque.fr/la-communaute-pays-basque/le-projet-de-territoire>

Le Pacte financier et fiscal ainsi que le Plan pluriannuel d'investissement également votés

Après le pacte de gouvernance, le projet de territoire est un des documents cadre du mandat 2021-2026, au côté du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) ainsi que du Pacte fiscal et financier, également votés ce samedi 9 juillet.

Construit dans une démarche pédagogique et de concertation avec l'ensemble des élus du Pays Basque depuis septembre 2021, le pacte financier et fiscal fixe le cadre des relations financières entre la Communauté et ses communes membres. Il s'organise autour de trois objectifs qui définissent les conditions de l'équilibre de la solidarité communautaire : assurer le financement de toutes les compétences communautaires, préserver la capacité des communes à agir et favoriser les mutualisations pour optimiser l'efficacité des services publics.

Quant au Plan pluriannuel d'investissement (PPI), il a été construit grâce à un large recueil des projets et besoins sur l'ensemble du territoire. Il illustre la forte ambition des élus en matière d'investissements pour le Pays Basque pour ces prochaines années et permet de hiérarchiser les opérations d'investissement au regard de la capacité financière de la collectivité sur le mandat. Reflet des défis nombreux et urgents à relever, il offre une capacité budgétaire prévisionnelle de 372 millions d'euros sur le budget principal, que viennent compléter plus de 300 millions d'euros d'investissements consacrés aux budgets annexes (eau, déchets etc..).

Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr